

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

La VAE est un droit

(loi de Modernisation Sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002)

Code du Travail - Sixième Partie "La formation professionnelle tout au long de la vie"

Livre IV - Articles L6411-1, L6412-1 et titre II L6421-1 à 4 et L6422-1 à 10

"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification...", quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

OBJECTIFS

Organisation d'ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience.

Accompagnement individualisé du candidat tout au long de l'élaboration de son dossier sur le plan méthodologique et technique, pour la préparation à la validation de l'expérience :

- Rédaction du dossier de demande, avec la description des différentes activités du candidat faisant valoir ses acquis d'expériences professionnelles, personnelles, associatives ou bénévoles ainsi que les périodes de formation initiale ou continue effectuées en milieu professionnel
- Préparation à l'entretien avec le jury

PUBLIC CONCERNE, PREREQUIS

- Avoir obtenu la notification de recevabilité.
- Toute personne ayant exercé pendant 1 an une ou plusieurs activités en rapport avec le diplôme demandé.
- Être titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par l'organisme certificateur.
- Savoir lire et écrire (français)
- Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte
- Savoir utiliser internet : effectuer des recherches documentaires
- Utiliser une boîte mails

NIVEAU D'ENTREE

Sans niveau spécifique.

MODALITES DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

Entretien individuel.

CONTRAINTES ET EXIGEANCES DE LA DEMARCHE VAE

Etape 1 : Accueil & Conseil

Les Accompagnateurs VAE de l'ISGCN vous renseignent concernant votre projet de VAE (les prérequis, la démarche VAE, les interlocuteurs de la VAE : le Point Relais Conseil VAE, les accompagnateurs, les certificateurs, les financeurs, etc.).

Une fois le diplôme visé identifié, le certificateur vous transmet le dossier de recevabilité à compléter et à renvoyer dans les délais indiqués par celui-ci. Concernant les diplômes de l'Education nationale, le dossier de recevabilité peut être demandé auprès du DAVA (<https://eduscol.education.fr/cid47044/coordonnees-des-dava.html>). Pour tout autre diplôme, l'ISGCN peut vous renseigner sur le certificateur à contacter.

Etape 2 : Demande de recevabilité

Vous remettez le dossier de recevabilité dûment rempli au certificateur qui statuera sur la recevabilité de votre dossier. Si votre dossier est recevable, vous recevrez le dossier de validation (appelé parfois Livret 2) ainsi que le calendrier prévisionnel des jurys VAE.

Etape 3 : Accompagnement à la rédaction du dossier

Pour poursuivre votre demande vous pouvez être accompagné par un organisme accompagnateur dont l'ISGCN fait partie. L'accompagnateur VAE de l'ISGCN vous accompagne jusqu'à la remise du dossier aux membres du jury et assure un suivi post-jury. L'accompagnateur VAE de l'ISGCN met en œuvre une méthodologie personnalisée et adaptée à chaque candidat : - Entretiens individuels, - Initiation à l'écriture et l'élaboration du dossier, - Valorisation des atouts professionnels, - Co-lecture des activités rédigées, annotations et conseils, - Vérification de l'adéquation entre le récit et le référentiel de certification, - Préparation à l'entretien avec le jury, - Maintien de la motivation du candidat tout au long de l'accompagnement.

Etape 4 : Certification par le jury

La présentation du dossier devant le jury comprend généralement les étapes suivantes : - Entretien individuel et éventuellement mise en situation face au jury - Questions/réponses avec le jury - Délibération du jury La décision vous est notifiée par écrit. Si la VAE vous est attribuée, elle peut être totale ou partielle (avec complément de preuves, mise en pratiques ou préconisations de formation(s) complémentaire(s)).

Etape 5 : Entretien post-jury

L'Accompagnateur VAE de l'ISGCN vous propose un entretien post-jury pour faire le point sur le devenir du candidat après son passage devant le jury afin de l'accompagner à se projeter pour la suite de son parcours professionnel.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Programme

Information - Conseil et orientation. Demande de recevabilité (Livret 1). Accompagnement pour la demande de validation (Livret 2).

L'accompagnement « VAE » se fait lors d'entretiens individuels (et de temps collectifs le cas échéant), dont l'objectif est d'aider le candidat à repérer et formaliser les éléments de son expérience (activités réalisées, les connaissances mobilisées lors de la pratique professionnelle, etc...), pertinents par

rapport à son projet de validation, c'est-à-dire en lien avec le référentiel du diplôme et pour mettre en forme le dossier.

Le candidat bénéficie :

- d'un conseil méthodologique dont l'objectif est d'apporter un appui pédagogique,
- d'un conseil technique dont l'objectif est d'apporter des éléments de conseil relatifs au diplôme visé en s'appuyant sur des experts.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'accompagnement pédagogique VAE sera composé :

- D'entretiens individuels en présentiel (2 à 3 heures) avec un formateur référent, expert du diplôme visé
- D'échanges à distance (mail, téléphone)
- D'un oral blanc face à un jury composé d'un formateur expert et d'un professionnel du secteur visé

Le formateur référent accompagne le(a) candidat(e) dans l'analyse et la rédaction pour la valorisation de ses expériences professionnelles. Il utilise en appui un livret de suivi d'accompagnement méthodologique et pédagogique. Les stagiaires bénéficient d'outils méthodologiques et pédagogiques telles que des fiches synthèses, une bibliographie, une trame pour évocation/distanciation, une grille de préparation à l'entretien oral...La pédagogie fait une large place à l'initiative du candidat et à son travail personnel, pour traduire en compétences l'expérience professionnelle acquise. L'accompagnement s'appuie sur une méthodologie adaptée et individuelle qui prend en compte les barrières de la langue, les troubles Dys, les difficultés orthographiques, d'analyse et d'élaboration.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER LIVRET

Vous pouvez être accompagné dans la constitution de votre dossier VAE (livret 2). L'accompagnateur vous aide à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel du diplôme visé.

Nous vous proposons :

- * Le dispositif d'accompagnement de droit commun de 24 heures maximum
- * Un accompagnement personnalisé complémentaire (permet au candidat n'ayant pas validé l'ensemble des domaines de compétences de bénéficier d'un parcours adapté et d'une durée variable selon les besoins.

La validation

Votre livret 2 est soumis à un jury, à l'issue d'un entretien oral, celui-ci peut prononcer soit :

- * une validation totale : le jury prononce l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification.
- * une validation partielle : le jury prend une décision de validation partielle et vous indique quelles sont les connaissances et compétences qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire nécessaire pour obtenir le diplôme, titre ou certificat de qualification. Dans le cadre d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont définitivement. Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités s'offrent à vous :

*présenter à nouveau un livret 2 pour valider les domaines de compétences que vous n'avez pas obtenus, vous pouvez redemander un accompagnement auprès de la MFR

*opter pour un complément de formation auprès de la MFR. Pour ce faire envoyez une demande écrite avec la copie de décision du jury, au secrétariat de la MFR.

*aucune validation Dans ce cas, vous avez 3 ou 5 ans (voir durée de validité de la recevabilité) pour présenter à nouveau votre livret 2, vous pouvez redemander un accompagnement auprès de la MFR du Blayais.

Calendrier

Individualisé sur demande et selon vos disponibilités.

EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Un document d'évaluation à chaud est soumis lors du dernier entretien.

Attestation de formation.

Certification obtenue par la voie de la VAE.

SUIVI ET EVALUATION

Comptes-rendus, feuilles de présence émargée par le candidat, questions orales ou écrites, dossiers à réaliser, mises en situation, jeux de rôle avec mise en situation.

DATES / LIEUX

Modalité d'action : Formation en présentiel.

Durée de la formation

24 heures (en entretiens individuels et/ou regroupements collectifs).

Périodes prévisibles de déroulement des sessions

Pour connaître les dates des prochaines sessions, veuillez contacter l'Organisme de Formation.

Dispositif de formation en entrées et sorties permanentes.

Localisation

Organisme de Formation ISGCN, 3 rue de la Liberté, Marigot, 97150 SAINT-MARTIN

Adaptation de la durée et les modalités d'accompagnement en fonction du bénéficiaire.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de formation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la formation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email. La formation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 30 jours calendaires

Modalités financières

A partir de 2 100 €

Diplômes concernés par la VAE :

En termes de législation, tout type de certification professionnelle est ouvert à l'accès par VAE. Cela inclut notamment les diplômes technologiques et professionnels de l'éducation nationale à savoir le CAP, le BEP, le Bac Pro, ou encore le BTS etc....

La VAE concerne également les diplômes de l'enseignement supérieur tels que les DUT et les diplômes d'ingénieur, les diplômes du ministère de l'agriculture, les diplômes des ministères chargés de la jeunesse et des sports. Il en est de même pour les titres du ministère de l'emploi et des diplômes des ministères chargés des affaires sociales et de la santé.

Information Handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser votre situation à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le référent handicap de l'ISGCN 0590 87 33 12

Diane AUTIER – diane.autier@isgcn-sxm.com

Indicateurs de résultat

- Taux de satisfaction : **en cours**
- Nbre de bénéficiaires en VAE : **en cours**
- Taux et cause d'abandon : **en cours**
- Taux de réussite (validation totale du diplôme) : **en cours**
- Taux d'obtention des certifications préparées : **en cours**
- Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : **en cours**